

Conditions générales

Public et pré-requis

Les sessions sont ouvertes en priorité aux agriculteurs, agricultrices, associé(e)s d'exploitations agricoles, aides familiaux. Elles peuvent s'ouvrir aux salariés d'exploitations agricoles, stagiaires ou à d'autres catégories de personnes selon des modalités à définir (devis).

Des précisions sont apportées dans la présentation du stage lorsque des pré-requis sont nécessaires (expérience, formation, ...) et/ou que le public ciblé est spécifique.

Méthodes pédagogiques

Les principales méthodes pédagogiques utilisées par le centre de formation sont l'apport théorique, le travail sur des cas concrets, l'échange de groupe, étude de cas, visite, ...

Chaque formation donne lieu à une évaluation adaptée individuelle et du groupe à la fin de la session.

Intervenants et formateurs

Chaque formation est conduite par un responsable de stage.

Les intervenants sont choisis pour leurs compétences et aptitudes pédagogiques.

Inscription, règlement et validation

Dans un souci d'organisation, l'inscription doit parvenir au centre de formation au minimum 15 jours avant le début de la formation accompagnée du règlement. L'inscription est enregistrée et validée à réception du chèque établi à l'ordre de « M. l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture 37 ».

La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation.

Dispositions financières

La participation des stagiaires tient compte notamment du statut des stagiaires, du coût de la

session, des subventions espérées. Elle est établie **hors champ de la TVA** et ne comprend pas les frais de déplacement et de repas (sauf cas indiqués). Une facture ou convention-facture est adressée au stagiaire en fin de formation (dans le mois ou au maximum dans les 2 mois).

Organisation

Toutes les informations dont le centre de formation dispose à la date d'impression du catalogue sont indiquées.

Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, les dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.

Les informations définitives ainsi que le contrat de formation professionnelle sont remis aux stagiaires lors de l'envoi de la convocation.

Les journées de formation démarrent généralement entre 9 h et 10 h et se terminent entre 17 h et 18 h.

Les horaires et le lieu spécifique à chaque formation sont confirmés dans l'invitation envoyée à chaque participant une dizaine de jours avant le premier jour de formation.

Interruption du stage

Toute demande d'annulation ou de non participation à un jour dans une formation est non remboursée. (sauf cas de force majeure).

Annulation d'un stage : le centre de formation se réserve le droit d'annuler tout stage dont le nombre de participants est insuffisant pour couvrir les frais engagés.

SERVICE FORMATION
Tél. : 02 47 48 37 87